

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**Liberté – Egalité – Fraternité**

-----  
**DEPARTEMENT DU GERS**  
**COMMUNE DE PAVIE**

-----  
**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DANS SA SÉANCE DU MERCREDI 29 MARS 2017**

Membres en exercice :	19
Présents :	16
Procurations :	3
Votants :	19
Date de convocation :	24/03/2017

Séance du Mercredi 29 Mars 2017 à 20 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Jean GAILLARD, Maire.

**PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs Jean-Marc AUTIÉ, Janine BOUBÉE, Lucie BOURGADE, Claudine CARAYOL, Christèle DEGRAEVE, Alexandre DENEITS, Géraldine DUTREY, Jacques FAUBEC, Jean GAILLARD, Maryse LESCURE, Jean-Charles MAGGIORANI, Gilbert PAGNON, Corinne PECH, Jean-Marc REGNAUT, Philippe SENTEX, Marie-Christine VERDIER.

**PROCURATIONS** :

M. Jean-Michel BLAY à Jean GAILLARD ; Martine DAREUX à Jacques FAUBEC ; Patrick NAUD à Christèle DEGRAEVE

**SECRETAIRE** : M. Alexandre DENEITS

**1- Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal du 23 Février 2017.**

Observations (C. DEGRAEVE) : mention des conseillers absents oubliée en préambule (M. LESCURE) et réponse du maire sur la question du panneau d'information lumineux (en question diverse posée par JC MAGGIORANI). Le compte rendu sera modifié en conséquence.

**2- Comptes de gestion, Comptes administratifs et Budgets 2017( rapporteur C Carayol)**

- Les comptes de gestion 2016

Madame CARAYOL rappelle que les comptes de gestion de la commune, du Service assainissement et de la ZAC de Fleurian ont été arrêtés par Madame la Trésorière d'Auch Banlieue et qu'ils sont conformes aux comptes administratifs.

**Approuvés à l'unanimité**

- Compte administratif de la commune

C Carayol précise que les bases prévisionnelles 2016 des impôts locaux évaluées par les services de l'Etat ont été nettement inférieures aux bases définitives, provoquant une baisse des produits fiscaux de plus de 10 000 €. Par ailleurs les dotations de l'Etat baissent encore cette année de 40 000 €. Sur 5 ans la baisse prévisionnelle est de plus de 120 000 €. L'annuité de la dette reste constante, tandis que son encours diminue. Sur les deux derniers exercices les investissements faits ont tous été autofinancés.

Concernant le compte administratif de 2016, il apparait un résultat excédentaire tant sur la section fonctionnement (276 548,64 euros) que sur la section investissement (214 806,48 euros).

Des tableaux synthétiques récapitulent ci-après l'ensemble des résultats en 2016 du budget principal et des budgets annexes (assainissement/ Lotissement ZAC Fleurian).

**Adopté à l'unanimité**

○ Affectation des résultats 2016

Le montant de l'excédent de la section de fonctionnement (276 548,64 euros) est affecté à la section d'investissement du budget primitif de 2017.

**Approuvé à l'unanimité**

○ Budgets primitifs 2017 (budget général)

Fonctionnement

Le montant prévisionnel des recettes et dépenses inscrit au budget primitif de 2017 pour la section fonctionnement est de 1 881 473,00 euros.

Madame CARAYOL précise quelques détails parmi les charges à caractère général. Les 58 000 euros inscrits au compte « Achat de matériel, équipement » (compte n°605) comprennent l'effacement du réseau aérien et l'enfouissement des lignes électriques. L'entretien de l'ascenseur a été intégré dans le compte « Bâtiments publics » (n°615221) afin d'en récupérer la TVA.

Le compte voirie (n°615231) consacre 25 467 euros sur un total de 32 000 euros pour les travaux de points à temps. Ce montant semble faible au vu des 55 kilomètres de voiries communales et le besoin est variable selon les conditions météorologiques.

En définitive, les dépenses sont maîtrisées grâce à la sensibilisation aux contraintes budgétaires des services municipaux.

Les charges de personnel (chapitre n°012) sont en hausse (+ 1.90%) dues à l'augmentation des cotisations, de la reprise d'antériorité des carrières par la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) et à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Les charges de gestion courante (chapitre n°65) sont stables. Monsieur REGNAUT soumet au vote l'ensemble des subventions accordées aux associations paviennes pour un montant total de 44 234,00 euros. Les conseillers municipaux en fonction comme trésorier, président ou vice-président dans l'une des associations s'abstiennent pour le vote intéressant leurs associations :

- C. DEGRAEVE (Judo)
- A. DENEITS (Foyer rural)
- G. PAGNON (Foyer rural)
- J. FAUBEC (Avenir et tradition)
- JM. REGNAUT (Comité des fêtes)

Monsieur le Maire rappelle son souci de contenir les dépenses de fonctionnement.

**Subventions adoptées à l'unanimité**

Investissement

De nombreux investissements sont prévus pour l'année 2017 : écoles, cantine (renouvellement du matériel), programme voirie (environ 140 000,00 euros), entrée Nord de Pavie (début des études), lancement du projet de la salle de spectacle (subvention DETR obtenue). Tous ces projets ne pourront aboutir sans la collaboration des élus, la présentation aux associations et la participation des agents municipaux.

**Débats :**

J.FAUBEC : La contribution volontaire au SDIS a été retoquée par les services de la préfecture.

J.GAILLARD : Cette contribution n'apparaît pas au budget.

Les dépenses prévues en investissement pour l'année 2017 (1 816 941 euros dont 303 380 euros de restes à réaliser) comprennent 83 312 euros pour le groupe scolaire, 700 000 euros pour la salle de spectacle, 50 000 euros pour la rénovation de la mairie.

Les recettes intègrent 132 344 euros de restes à réaliser. Le total des fonds propres s'élève à 728 797,00 euros.

**Débats :**

J.GAILLARD : Le programme d'investissement est important surtout que l'ensemble du programme (hors salle de spectacle) est couvert par les fonds propres.

G.PAGNON s'abstient en guise de protestation contre l'abandon du programme TEPCV par le ministère de l'environnement. Il y a une trop grande instabilité des programmes de financement lancés par l'état et une usure des personnels administratifs et élus qui ont travaillé pour un projet, finalement sans suite.

P.NAUD, par l'intermédiaire de Mme Degraeve, vote contre la section investissement du budget primitif 2017, considérant l'impact du projet de la salle de spectacle sur les budgets futurs.

**Adopté à la majorité – un vote contre (P.NAUD) – une abstention (G.PAGNON)**

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
<b>COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés		164 874,62				164 874,62
Opérations de l'exercice	665 345,01	715 276,87	1 604 220,66	1 880 769,30	2 269 565,67	2 596 046,17
<b>TOTAUX</b>	<b>665 345,01</b>	<b>880 151,49</b>	<b>1 604 220,66</b>	<b>1 880 769,30</b>	<b>2 269 565,67</b>	<b>2 760 920,79</b>
Résultats de clôture		214 806,48		276 548,64		491 355,12
Restes à réaliser	303 380,00	132 344,00			303 380,00	132 344,00
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>303 380,00</b>	<b>347 150,48</b>	<b>0,00</b>	<b>276 548,64</b>	<b>303 380,00</b>	<b>623 699,12</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		<b>43 770,48</b>		<b>276 548,64</b>		<b>320 319,12</b>

○ Vote des taux des taxes locales

Monsieur le Maire rappelle que les projets mentionnés au budget primitif peuvent être financés sans modifier les taux des taxes locales et propose de laisser ces taux aux mêmes valeurs qu'en 2015 et 2016 à savoir : TH : 14.39%, FB : 28.23, FNB : 99.89%.

**Approuvé à l'unanimité**

**Débats :**

C. DEGRAEVE : Qu'en est-il pour le taux des taxes du Grand Auch ?

J. GAILLARD : Il est stable depuis trois ans.

○ Budgets annexes (Assainissement)

Le compte administratif 2016 fait apparaître un excédent de la section de fonctionnement (297 773,12 euros) et un excédent en investissement de 8221.40 € diminué de 35 000 €, au titre des restes à réaliser, pour financer les études de diagnostic du réseau.

En conséquence 26 778.60 € sont affectés à la section d'investissement, en couverture du besoin de financement, du budget primitif assainissement de 2017.

**Approuvés à l'unanimité CA + affectation des résultats**

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
<b>COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE - ASSAINISSEMENT</b>						
Résultats reportés		7 920,20		233 857,05	0,00	241 777,25
Opérations de l'exercice	53 391,64	53 692,84	146 039,94	209 956,01	199 431,58	263 648,85
<b>TOTAUX.....</b>	<b>53 391,64</b>	<b>61 613,04</b>	<b>146 039,94</b>	<b>443 813,06</b>	<b>199 431,58</b>	<b>505 426,10</b>
Résultats de clôture		8 221,40		297 773,12		305 994,52
Restes à réaliser	35 000,00					
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>35 000,00</b>	<b>8 221,40</b>	<b>0,00</b>	<b>297 773,12</b>	<b>35 000,00</b>	<b>305 994,52</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>-26 778,60</b>			<b>297 773,12</b>		<b>270 994,52</b>

Madame CARAYOL rappelle qu'au budget 2017 une partie de la section fonctionnement (total de 468 229,00 euros) sera virée en section investissement (302 829,00 euros) pour le financement des futurs travaux, préconisés par les conclusions du diagnostic en cours. La surtaxe (160 000 euros) constitue l'essentiel des recettes de la section fonctionnement du budget assainissement.

Les dépenses de la section investissement sont consacrées aux études de diagnostic des réseaux ainsi qu'aux travaux d'assainissement du lotissement Candelo notamment.

Les recettes de la section investissement font apparaître un montant de 446 279 euros dont 32 850 euros de subventions.

**Approuvé à l'unanimité**

Il est proposé de ne pas augmenter la surtaxe d'assainissement pour 2017.

Il est rappelé qu'un contrat de délégation de la gestion du service d'assainissement a été signé avec l'entreprise VEOLIA dont la part sur la facture de l'assainissement payée par l'utilisateur représente environ 25%, le reste 75% revenant à la commune pour couvrir les dépenses d'investissements.

**Approuvé à l'unanimité**

#### Budgets annexes (ZAC de Fleurian)

Le compte administratif fait apparaître un déficit de 31 805,25 euros. 3 lots ont été vendus au cours de l'exercice.

**Approuvé à la majorité- abstention de P.NAUD**

Le budget primitif de 2017 est proposé avec un suréquilibre de 33 386 euros grâce à la prévision de vente de 4 lots supplémentaires.

**Approuvé à la majorité- abstention de P.NAUD**

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
<b>COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE - LOTISSEMENT ZAC FLEURIAN</b>						
Résultats reportés	24 289,24				24 289,24	
Opérations de l'exercice	137 849,45	130 333,44	182 352,90	182 352,90	320 202,35	312 686,34
<b>TOTAUX.....</b>	<b>162 138,69</b>	<b>130 333,44</b>	<b>182 352,90</b>	<b>182 352,90</b>	<b>344 491,59</b>	<b>312 686,34</b>
Résultats de clôture	31 805,25				31 805,25	
Restes à réaliser						

<b>TOTAUX CUMULES....</b>	<b>31 805,25</b>				<b>31 805,25</b>	
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>31 805,25</b>				<b>31 805,25</b>	

### **3- Amortissements : budget communal**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que, selon l'instruction budgétaire et comptable M 14, les collectivités locales doivent amortir les immobilisations incorporelles pour l'ensemble des budgets de la façon suivante :

- Compte 202 « Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme » : 10 ans
- Compte 204 « Subventions d'équipement versées » : 15 ans
- Compte 2051 « Concessions et droits similaires » : 2 ans.

De plus, pour les biens de faible valeur ( $\leq 500$  €), Monsieur le Maire propose de les amortir sur 1 an.

### **Amortissements : budget assainissement**

- Comptes 20 et 21 :
  - Frais d'études et d'insertions : 5 ans,
  - Pompes : 10 ans,
  - Réseaux d'assainissement : 50 ans.
  - Postes de relèvement : 40 ans

**Adopté à l'unanimité.**

### **4- Indemnités des élus : nouvel indice de référence**

Monsieur le maire informe que « l'indice brut maximum de la Fonction publique territoriale » fixant l'indemnité des élus est désormais à 1022 au lieu de 1015. Il convient de prendre une nouvelle délibération visant uniquement l'indice brut terminal.

**Adopté à l'unanimité.**

### **5- Attribution marché voirie 2017**

Monsieur le maire présente le résultat du marché du programme voirie 2017. Le marché est un marché à bon de commande (défini comme accord cadre depuis le décret du 25 mars 2016), annuel et reconductible trois fois (durée maximale de 4 ans).

### **6- Demande subvention sécurisation Lavacant : modification du plan de financement**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de ce projet de sécurisation des abords du lycée de Lavacant, la commune de Pavie est considérée comme collectivité principalement compétente en la matière. Désignée par l'Etat comme la collectivité chef de file du projet, la mairie de Pavie, maître d'ouvrage doit le financer à hauteur minimum de 30%. Par conséquent, le plan de financement propose d'augmenter à 30% la participation financière de la commune pour en diminuer celle du conseil régional (40% au lieu de 50%).

**Adopté à l'unanimité.**

### **7- Rapport marchés passés en 2016**

Lecture du rapport par Monsieur le Maire. Le conseil en prend acte.

Objet	Mode de passation	Titulaire		Montant	Notification du Marché
<b>Marchés de travaux</b>					
marché de 25 000,00 € HT à 89 999,99 € HT					
Aménagement des sanitaires et d'acoustique du préau de l'école élémentaire Jean Jaurès	MAPA	Lot n°1- Démolition/ Gros Œuvre	Batilang BSO	34 129,05 €	22/06/2016
		Lot n°2- Charpente Couverture	Batilang BSO	9 686,60 €	
		Lot n°3- Menuiseries Intérieures/ Cabines	S.A. DAZEAS	10 697,37 €	
		Lot n°4- Plâtrerie/Faux plafond	David FOURCAULT	17 427,26 €	
		Lot n°5- Carrelage Faïence	SGCC (Sols de Gascogne Chapes et Carrelages)	7 639,00 €	
		Lot n°6- Electricité	Mars ol Energie	4 038,33 €	
		Lot n°7- Plomberie/Sanitaire/VMC	Mars ol Energie	11 237,65 €	
		Lot n°8- Peinture	APS (Astarac Peinture et Sols)	3 332,16 €	

Objet	Mode de passation	Titulaire		Montant	Notification du Marché
<b>Marchés de service</b>					
marché de 25 000,00 € HT à 89 999,99 € HT					
Etude diagnostic des réseaux de collecte d'assainissement et du réseau d'eaux pluviales	MAPA	EES AQUALIS		49 698,50 €	13/01/2017
Maitrise d'œuvre pour la création de la salle de spectacle	MAPA	Cabinet architecture AIROLDI		82 800,00 €	27/07/2016

### Débats :

G.PAGNON : Est-ce bien utile ?

J.GAILLARD : Le Maire rend compte des marchés passés sans commission d'appel d'offre.

Modification : Le Décret 2016-360 oblige, en son article 107, les acheteurs publics comme la mairie de Pavie à publier, chaque année, une liste d'informations relatives aux marchés conclus l'année précédente et aux modifications de marchés apportées.

**Adopté à l'unanimité.**

### **8- Questions diverses.**

J. GAILLARD : La DETR 2017 pour le projet de la salle de spectacle (455 000 euros) nous a été attribuée, ce qui va permettre l'engagement de cette importante opération.

J. GAILLARD : Une réunion en préfecture a eu lieu lundi 27 mars 2017 pour l'avancement du dossier du contournement sud de Pavie. Initialement porté par le conseil départemental du Gers, le projet de déviation a été confié à l'Etat. Ce changement de maîtrise d'ouvrage implique de tout reprendre depuis les études d'opportunité, ce qui va retarder considérablement le dossier.

Les crédits des études sont inscrits dans le contrat de plan Etat/Région (CPER) mais les crédits de paiement n'ont pas été délégués. Les études devraient durer entre 5 à 6 ans.

P.SENTEX : Comment l'Etat a pu récupérer le dossier ?

J. GAILLARD : Le président du Conseil Départemental a obtenu que ce dossier soit lié aux travaux d'amélioration de la RN21.

JM REGNAUT : De fait, comment aménager le bourg ? Doit-on passer à l'étape suivante ?

J. GAILLARD : Il est proposé un nouveau mode de paiement en ligne pour les tickets de cantine. Ce nouveau site de paiement en ligne (TIPI) permettra aux parents de payer les consommations réelles en fin de mois par carte bancaire, s'ils le souhaitent.

La foire au jardinage a eu un franc succès : une fréquentation importante. L'association est preneuse de toutes suggestions pour d'éventuelles améliorations. Les tentes de réceptions ont été utiles.

Il faut fixer les tours de garde pour les élections présidentielles et législatives. Le tableau prévu pour les tours de garde a été envoyé lundi 27 mars 2017. Des ajustements seront prévus par mail.

J.FAUBEC : L'enquête PPRI est en cours. Une journée de rattrapage de distribution des sacs poubelles est prévue le vendredi 7 avril, ainsi qu'une journée broyage végétaux le mercredi 5 avril 2017.

J. GAILLARD : Les sacs distribués sont des modèles classiques, les biodégradables sont pour l'instant trois fois plus chers, mais nous suivons l'évolution des prix.

JM REGNAUT : Il faudrait donc envisager d'en acheter des biodégradables et d'en distribuer moins.

C.DEGRAEVE : Actuellement les 75 sacs distribués couvrent largement les besoins des administrés.

J. GAILLARD : Il faudrait donc réduire à 60 sacs pour 2018 car il y a 52 semaines mais il faudrait que le fournisseur adapte son conditionnement à ce chiffre.

J.FAUBEC : Le nouveau site de la mairie est prévu pour le 6 avril 2017.

C.DEGRAEVE : Elle ne comprend pas pourquoi il est mentionné des frais de stores de verrières à hauteur de 8000 euros dans le budget alors qu'aucun financement d'alarme de sécurité n'est prévu à l'école comme mentionné au PPMS.

J. GAILLARD : Des devis ont déjà été demandés à ce sujet. Nous cherchons une alternative à la vidéosurveillance, investissement très onéreux. Dans tous les cas, des installations de matériels sont prévues : interphone, portail électrique...

J.FAUBEC : Ces aménagements seront effectués en concertation avec le corps enseignant.

C.PECH : Le revêtement des trottoirs (côté gauche) dans la rue du vieux pont est en mauvaise état (fissures...).

J. GAILLARD : Nous irons vérifier cela.

***L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 00h00.***